

REGLEMENT

du service du block-system par appareils monophasés

pour les gardes-bloc des lignes à double-voie

et

INSTRUCTION LOCALE

pour le poste de bloc n° de la ligne de

SOMMAIRE

	Page
1 ^{re} partie. — I. Instruction locale pour le poste de bloc n° de la ligne de	3
II. Livre des trains	5
III. Code des annonces	8
2 ^e partie. — Règlement du service du block-system par appareils monophasés pour les gardes-bloc	10
<hr/>	
I. — PRINCIPE DU BLOCK-SYSTEM	10
II. — DESCRIPTION DES APPAREILS	11
A. — Poste intermédiaire	11
a) Appareils de bloc proprement dits	11
b) Signaux de bloc	13
B. — Poste d'extrémité.	15
C. — Poste de bifurcation	15
III. — MANŒUVRE DES APPAREILS	16
A. — Manœuvre des différents organes	16
B. — Ordre des manœuvres des appareils. — Cas de fausse manœuvre	16
C. — Relations entre les divers organes	19
IV. — USAGE DES APPAREILS	20
A. — Service normal	20

	Pages
a) Poste intermédiaire.	20
1° Passage d'un train au poste	20
2° Garage et dépassement d'un train à une station intermédiaire	20
3° Formation d'un train au poste.	22
4° Train finissant son parcours au poste	22
5° Rebroussement d'un train au poste	22
6° Train en manœuvre.	22
b) Poste d'extrémité	22
c) Poste de bifurcation	23
B. — Service anormal	23
1° Circulation accidentelle à voie unique	23
2° Train s'arrêtant en pleine voie et retournant à la station de départ	26
3° Train en détresse ou train arrêté par suite d'accident	26
4° Rupture d'attelages et wagons échappés d'une station	27
5° Wagonnets de service	29
6° Auto-rails	29
V. — MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉRANGEMENT AUX APPAREILS	30
A. — Déblocage reçu sans l'avoir demandé	30
B. — Signal maintenu à l'arrêt parce que le déblocage ne parvient pas au poste par suite de dérangement aux appareils	30
C. — Position du signal en désaccord avec celle du levier de manœuvre	31
D. — Dérangement aux appareils de bloc	32
a) Leur nature. — Réception d'une annonce de dérangement	32
b) Mesures à prendre au poste dérangé	32
1° Non-fonctionnement de la pédale de block ou de fin d'itinéraire	32
2° Impossibilité de faire fonctionner le récepteur ou le transmetteur	33
3° Non-fonctionnement du téléphone	34
4° Non-fonctionnement des sonneries	34
5. Non-fonctionnement du téléphone et des sonneries	34
6. Non-fonctionnement du signal	36
E. — Replombage des appareils	36
VI. — ANNONCES SPÉCIALES	37
A. — Train dépassant un signal à l'arrêt	37
B. — Train à faire visiter par le personnel	37
C. — Trains sans les signaux d'arrière réglementaires	37
VII. — EMPLOI DU SIGNAL DE BLOC COMME SIGNAL D'ARRÊT ORDINAIRE	38
VIII. — DEVOIRS SPÉCIAUX DES GARDES-BLOC	38
IX. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES	40